

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 24 novembre 2021**
A **18 heures 30** à la salle des fêtes de Schirrhoffen

sous la présidence de Madame la Maire : Christine **HEITZ**

MEMBRES ELUS	:	15
MEMBRES EN FONCTION	:	14
MEMBRES PRESENTS	:	10
MEMBRES ABSENTS	:	3
POUVOIR(S)	:	1

Membres présents :

Adjoint(e)s : Mme Gaby **ZILLIOX**, M. Lionel **DOLT**,

Conseillers Municipaux :

Mme Perrine **DELVART**
Mme Monique **FURST**
Mme Huguette **HAASSER**
Mme Florentine **SCHNEIDER**
M. Jacky **HEINTZ**
M. Daniel **GENTNER**
M. Guillaume **MATHEIS**

Absent(es) excusé(es)

M. Frédéric **BEMMANN**
M. Steve **AUGUSTIN**
M. Steve **ZIMMER**

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir :

M. Jérôme **STARCK**, pouvoir à M. Lionel **DOLT**

La convocation pour la séance a été transmise le 19 novembre 2021 séparément à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame la maire demande l'autorisation d'ajouter un point de délibération n° 7 portant sur la réactualisation des conventions intercommunales entre les communes de Schirrhein/Schirrhoffen. Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule "*Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Entendu les explications de Madame la maire,

Madame Monique **FURST** est nommée à l'unanimité des membres présents : secrétaire de séance.

POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2021

Madame la maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021.

Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3 : VACANCE DU LOGEMENT COMMUNAL – 2, RUE DU CHATEAU, COMBLE

Le bail du logement communal 2, rue du château – appartement comble, a été résilié par le locataire avec effet au 1^{er} mars 2021,

Suite à la publication de l'avis de vacance de ce logement,

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

ATTRIBUE le logement à M. MAUGER Valentin et Mme DELCROIX Maureen à compter du **1^{er} novembre 2021**.

FIXE le loyer mensuel à **389,60** euros à compter du **1^{er} novembre 2021**.

AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

POINT N° 4 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET PRINCIPAL

En section de d'investissement dépenses, afin d'abonder le chapitre 204 qui a subi un dépassement global dû à une sous-évaluation des dépenses sur l'article 2041512 (GFP de ratt. Bâtiments et installations), il est nécessaire d'effectuer un virement interne de chapitre à chapitre.

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
			En +	En -		
204	2041512	GFP de ratt. Bâtiments et installations	14 500			
23	2313	Construction		14 500		

Entendu les explications données par Madame la maire,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

Approuve la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2021 comme ci-dessus.

POINT N° 5 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CRECERELLES

Madame la maire, fait savoir qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative au budget du lotissement les Crécerelles pour comptabiliser les écritures de stocks.

Madame Christine HEITZ propose donc de modifier le budget de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
			En +	En -		
040	3555		1 500.00			

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
			En +	En -	En +	En -
042	71355				1 500	

Entendu les explications données par Madame la maire,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

Considérant l'insuffisance de certains crédits budgétaires,

Approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe lotissement communal « Les Crécerelles » de l'exercice 2021 comme ci-dessus.

**POINT N° 6 : COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE : SIGNATURE D'UNE
CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL**

Le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace gère le domaine public routier du Département et à ce titre, il exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion, et notamment en matière de circulation.

Le Maire dispose des pouvoirs de police, en matière de propreté, salubrité, sûreté et tranquillité dans les rues.

Les dispositions des statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau lui attribuent la compétence voirie.

Par ailleurs, ses compétences ayant évolué depuis la fusion des 4 anciennes Communauté de Communes, il y a lieu d'actualiser la convention tripartite pour chaque commune de la Communauté d'Agglomération avec la Collectivité Européenne d'Alsace et la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements, situés sur le domaine public routier départemental, autres que celles définies par les textes en vigueur, sauf dispositions contraires susceptibles d'être définies par actes spécifiques tels que notamment arrêtés de police, autorisations de voirie, etc. Ces conventions seront établies pour une durée de dix ans, puis renouvelées annuellement par tacite reconduction.

Les modalités pratiques (équipements concernés, engagements, etc.) sont stipulées dans le projet de convention ci-joint.

Après explications fournis par Madame la maire,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE la nouvelle convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental entre la Collectivité Européenne d'Alsace, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la commune de Schirrhoffen.

AUTORISE Madame la Maire à la signer.

POINT N°7 : REACTUALISATION DES CONVENTIONS INTERCOMMUNALES SCHIRRHEIN-SCHIRRHOFFEN

Madame la maire soumet les trois conventions intercommunales des communes de Schirrhein et Schirrhoffen en vigueur au conseil municipal et l'invite à se prononcer sur les mises à jour à apporter.

- Convention relative à la répartition des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires.
- Convention relative à la gestion des charges et recettes de fonctionnement intercommunales – hors écoles.
- Convention relative aux investissements intercommunaux des communes de Schirrhein et Schirrhoffen.

Il s'avère que ces conventions méritent d'être réactualisées. Le texte intégral des trois conventions figure en annexe à la présente délibération.

Après en avoir pris connaissance,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE les modifications apportées aux conventions.

AUTORISE Madame la Maire à les signer.

POINTS INFORMATIONS

Madame Florentine SCHNEIDER entre en séance à 19h15

1. Communauté d'Agglomération de Haguenau : rapport d'activité 2020

Le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a été transmis par mail à tous les conseillers municipaux qui peuvent en prendre connaissance.

2. Marché de Noël et marché aux puces du 20 et 21 novembre 2021

Madame la maire souhaite remercier et féliciter l'équipe du comité des fêtes et toutes les personnes ayant apporté leur contribution. C'était sans aucun doute une belle manifestation qui a drainé une importante population.

3. Le Schnàwel Tour du 31 juillet 2022

Le Schàwel Tour est une journée consacrée à la langue, à la culture et aux traditions alsaciennes sur le canton de Bischwiller.

Chaque commune proposera une animation et les différentes communes seront reliables en vélo, pour certaines à pied, en voiture et peut être en autocar ancien.

Chaque commune devra proposer l'action d'animation retenue pour le 15 décembre 2021. Une idée de restauration basée sur une spécialité locale complètera le programme.

4. Départ d'un agent

Madame la maire informe l'assemblée du départ de Angélique MOREL, agent d'entretien qui a demandé une disponibilité pour convenance personnelle à compter du 20 décembre 2021.

Agenda

20.12.2021 : permanence du député

PJ :

3 Conventions intercommunales

1 Convention CEA

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à **20h00**.

AUGUSTIN Steve
excusé

GENTNER Daniel

MATHEIS Guillaume

BEMMANN Frédéric
excusé

HAASSER Huguette

SCHNEIDER Florentine

DELVART Perrine

HEINTZ Jacky

STARCK Jérôme
pouvoir

DOLT Lionel

HEITZ Christine

ZILLIOX Gaby

FURST Monique

ZIMMER Steve
excusé